

2

Rapport d'activité

0

2

3



Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier

Le mot **DU DIRECTEUR**

L'année 2023 a été marquée par une nette reprise de l'activité foncière avec 13 attributions représentant un total de 1 425 hectares, et l'acquisition de 2 775 hectares.

Les objectifs en matière d'acquisitions ont été atteints à 70 %, avec un montant de 81,1 millions de francs dépensés, qui auraient pu atteindre 98 % si une acquisition n'avait pas été différée du fait de la situation juridique du vendeur.

Ces chiffres très satisfaisants ne suffisent pas à traduire les objectifs qualitatifs que se fixe l'ADRAF dans la conduite des dossiers et en particulier sur un axe prioritaire : le stock dur.

Sur ces dossiers particulièrement sensibles, l'objectif poursuivi par l'agence est de réunir les conditions d'une attribution apaisée, nécessaire à l'émergence de projets d'installation ou de développement économique. Ainsi, 5 terrains du stock dur ont pu être attribués en 2023.

L'année 2023 a également été marquée par un effort accru en matière de travaux d'aménagement foncier sur stock et sur terrains attribués, à hauteur de 12 MF.

Pour l'ADRAF, il est essentiel de maintenir et de développer ses savoir-faire sur tous ses cœurs de métier. C'est dans cet esprit que les agents interviennent, autant sur le traitement des revendications et la recherche de consensus vers une attribution que sur les sujets plus techniques de l'aménagement foncier.

Enfin, la réflexion amorcée en 2023 sur l'évolution des missions de l'ADRAF, se poursuivra en 2024 ; elle pourra s'appuyer sur des équipes engagées, toujours prêtes à œuvrer en faveur d'un foncier porteur de paix et de développement.

François Moe WAIA
Directeur général

Directeur de publication : François Moé WAIA
Crédit photo : ADRAF
Fond cartographique : DITTT
2023





SOMMAIRE

Les chiffres clés 2023	04
Les actions foncières	05
Les attributions foncières	
Les acquisitions foncières	
Le stock foncier	
Le traitement des revendications foncières	
La valorisation du stock foncier	
Les actions de sécurisation foncière et d'appui au développement rural	16
Les finances et l'organisation	20
Le bilan financier	
Les dépenses	
Les recettes	
Les ressources humaines	
Réunions et vie des instances collégiales	
Annexes	27

Les chiffres **CLÉS 2023**

ATTRIBUTIONS FONCIÈRES

13 actes d'attribution passés

1 425 ha

6 décisions du conseil d'administration

577 ha

6 décisions du conseil d'administration en cours d'exécution au 31 décembre: **676 ha**

- 3 décisions intervenues en 2023 : **81 ha**
- 3 décisions antérieures : **595 ha**

5 procédures d'attribution lancées

593 ha

- 4 ont fait l'objet de décisions d'attribution en 2023 : **281 ha**

STOCK FONCIER

9 769 ha (+13,5%)

- **5 798 ha de stock «dur»**
(59% de la superficie,
47 dossiers sur 69)

- **3 970 ha de stock «circulant»**
(22 dossiers)



95
propriétés



69
dossiers



136 ha
de périmètres locatifs

ACQUISITIONS FONCIÈRES

6 décisions actées

2 775 ha

en valeur : 279,6MF
en dépenses : 81,1MF

2 décisions d'acquisition

175,5 ha

45,3MF

5 offres de vente reçues

236 ha

L'AGENCE



295

million FCFP
de dépenses réalisées



23

agents



21,1

équivalents
temps plein (ETP)

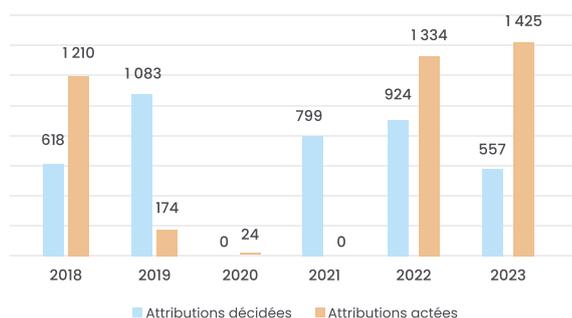


Les actions FONCIÈRES

Les attributions foncières



Superficies attribuées
(décidées / actées)



1 424,6 hectares d'attributions actées

L'année 2023 a été remarquable en termes d'attributions actées, avec 13 attributions pour 1425 ha sortis du stock. Ce volume de terres attribuées est le plus important depuis 2014.

Attributaires	Surfaces (ha)	Communes
GDPL WANAA	50,85	Touho
Tribu de Pombei	176	Touho
Tribu de Ouassé	43,34	Canala
Tribu de Nakety	25,36	Canala
GDPL DE BALAGUET	264	Poum
Tribu de Bouarou	56,6	Poum Pouembout
GDPL NAPOALE	110,2	Pouembout
GDPL PALOA	69,43	
GDPL POAVOUNOUFOAWANDJI	104	Voh
Tribu de Poindah	263,257	Koné
GDPL GOU ME WEE KONIGNABOU	28,3	Koné
Tribu de Pombei	209,3	Poindimié
GDPL CHENIKO	24	Sarramea
TOTAL	1 424,637	

577,4 ha d'attributions décidées par le conseil d'administration

Au total, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de 6 attributaires au titre du lien à la terre, ainsi qu'à une commune, pour une superficie totale de 577,4 ha.

En 2023, 5 procédures d'attribution ont été lancées, couvrant une surface totale de 593,4 ha.

Attributaires	Surfaces (ha)	Communes
Tribu de Bayes et commune de Poindimié	27,7	Poindimié
Tribu de Pombei	209,3	Poindimié
GDPL CHENIKO	24	Sarramea
Tribu de Poindah	263,257	Koné
GDPL KO LAE VE	18,5062	Mont-Dore
GDPL THE HOMOU	34,63	Païta
TOTAL	577,39	

Les décisions d'attribution en cours de traitement

6 décisions étaient en cours d'exécution en fin d'année (676 ha).

Les principales raisons des délais de traitement sont essentiellement techniques (divisions foncières en cours, délimitations du domaine public maritime) ou liées à la désignation du fondé de pouvoir qui représentera le GDPL lors de la signature de l'acte.

Les acquisitions foncières

L'ADRAF dispose de **trois principaux moyens d'acquisition¹** :

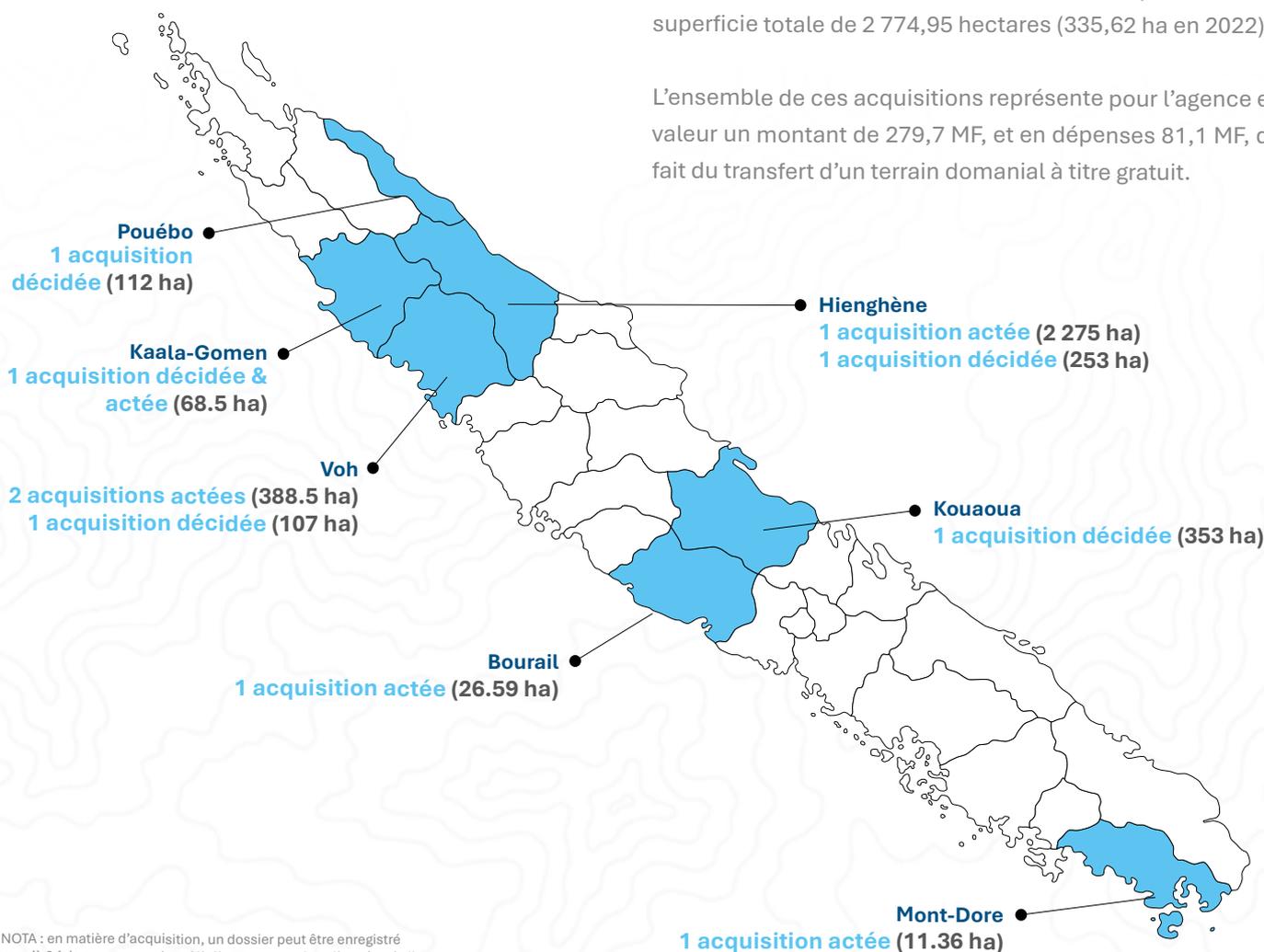
- sur le marché privé, à l'amiable,
- par le transfert de terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie,
- par l'exercice du droit de préemption.

Communes	Superficie (ha)	Prix achat
Voh	375	24 000 000
Voh	13,5	20 250 000
Kaala-Gomen	68,5	10 300 000
Mont-Dore	16,36	16 000 000
Bourail	26,59	10 600 000
Hienghène	2 275	0
TOTAL	2 774,95	81,1 MF

2 774,95 ha d'acquisitions actées

L'ADRAF a procédé à l'acquisition de 6 propriétés d'une superficie totale de 2 774,95 hectares (335,62 ha en 2022).

L'ensemble de ces acquisitions représente pour l'agence en valeur un montant de 279,7 MF, et en dépenses 81,1 MF, du fait du transfert d'un terrain domanial à titre gratuit.



¹NOTA : en matière d'acquisition, un dossier peut être enregistré jusqu'à 3 fois sur une année : si l'offre est reçue dans l'année, si elle fait l'objet d'une décision dans l'année et si est actée dans l'année.

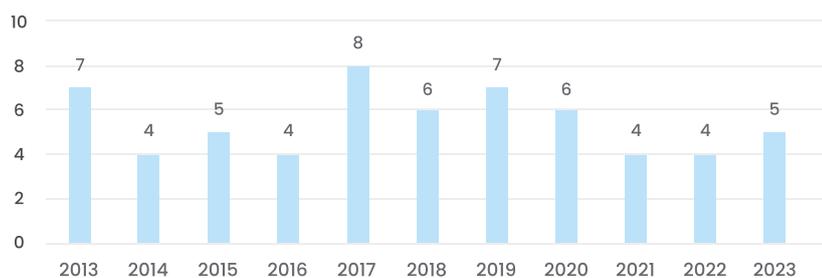


175,5 ha d'acquisitions sur le marché privé décidées par le conseil d'administration

Le conseil s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de 2 propriétés d'une superficie totale de **175,5 ha** contre 431,4ha en 2021, pour un montant total de **45,3 MF**.

Commune	Superficie (ha)	Valeur d'acquisition
Voh	107	35 000 000
Kaala-Gomen	68,5	10 300 000
TOTAL	175,5	45 300 00

Évolution du nombre d'offres de vente



5 offres de vente amiables reçues et instruites portant sur 236 ha

5 offres de ventes (4 en 2022) d'une superficie totale de 236 ha ont été reçues et instruites. Elles sont venues s'ajouter aux 4 offres reçues l'année précédente, en cours d'instruction.





3 demandes (718 ha) de transfert de terrains domaniaux

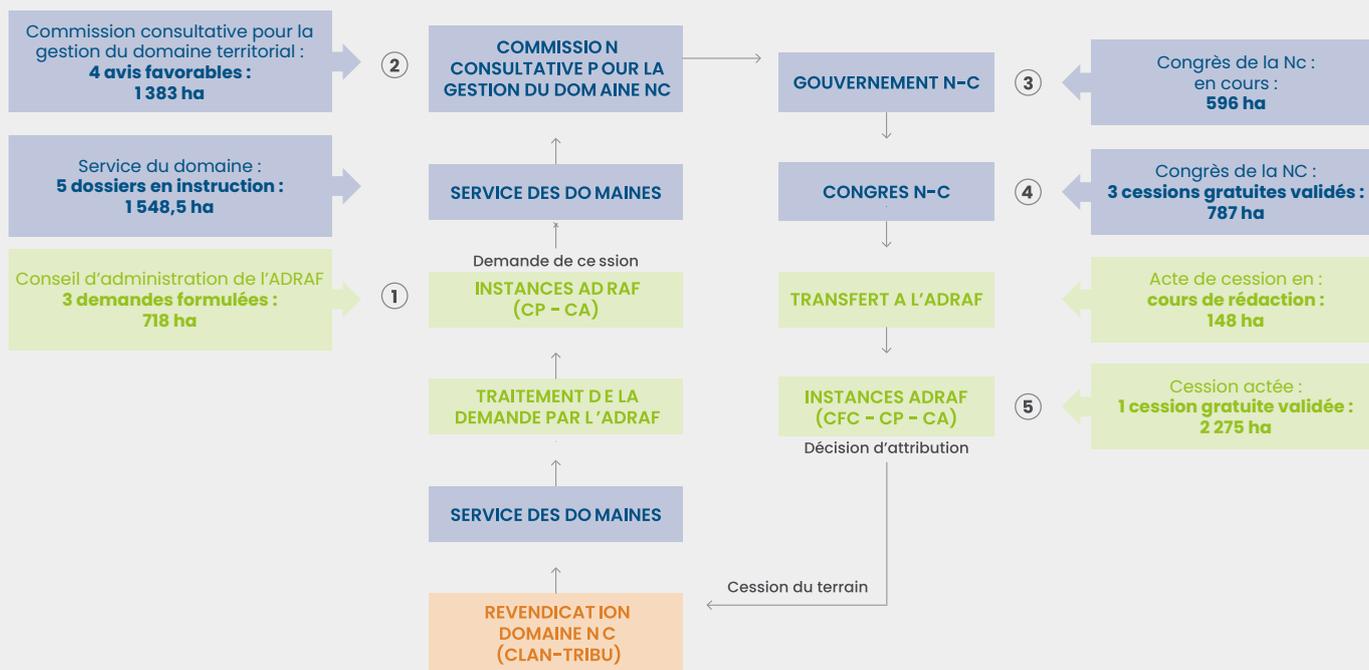
Le transfert de terrains relevant du domaine de la Nouvelle-Calédonie constitue la deuxième modalité d'acquisition foncière pour l'ADRAF. Après une phase d'instruction, les revendications foncières sont soumises au conseil d'administration de l'agence qui peut décider de formuler une demande de cession auprès de la Nouvelle-Calédonie. Ensuite, la Nouvelle-Calédonie examine la demande selon ses propres procédures et approuve ou rejette la demande de cession.

En 2023, le conseil d'administration de l'ADRAF a formulé **3 demandes de transfert** de terrain pour un total de **718 ha** (contre 830,5 ha en 2022). Ces demandes viennent s'ajouter aux précédentes, portant à **1 531,7 ha**, le total des dossiers actuellement en cours d'instruction par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

1 cession gratuite (2 275 ha) de terrains domaniaux approuvée par le congrès

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie se prononce sur les cessions de terrains domaniaux. Un dossier a été approuvé par le congrès concernant un terrain de 2 275 ha situé à Ouyaguette, Hienghène. Le transfert de propriété au profit de l'agence sera finalisé par un acte de cession établi par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Instruction des revendications au titre du lien à la terre portant sur le domaine de la Nouvelle-Calédonie



Avertissement : Ce graphique comporte des doublons. Certains dossiers ayant franchi plusieurs étapes dans l'année, ils sont comptés plusieurs fois.



324 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) instruites

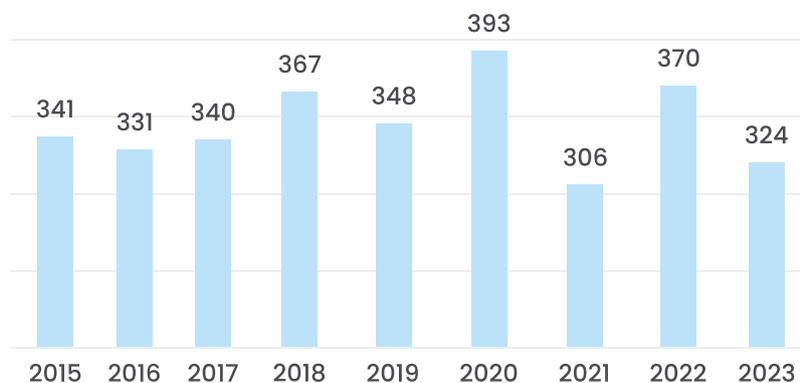
Le droit de préemption de l'ADRAF porte sur les terrains à vocation agro-pastorale ou forestière, situés en zone rurale ou suburbaine. Les déclarations d'intention d'aliéner transmises par les notaires dans le cadre de ce droit équivalent à une offre de vente.

En 2023, l'agence a reçu 324 DIA. En exceptant l'année 2021 (Covid) et 2022 (reprise post-Covid), ce chiffre est le plus bas depuis dix ans.

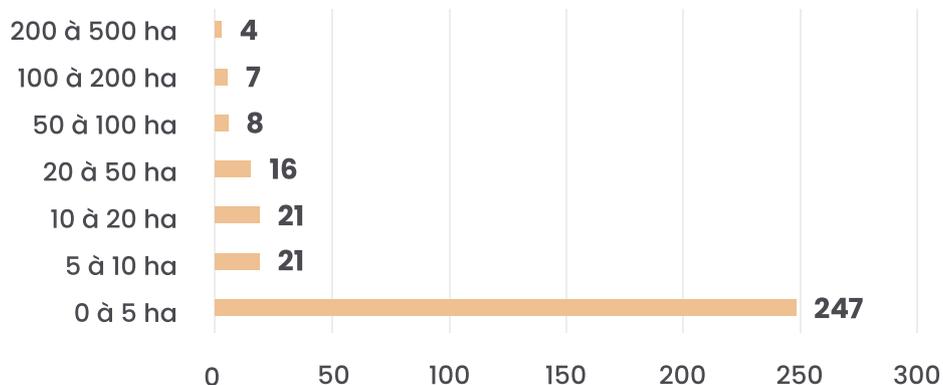
L'agence n'a pas exercé le droit de préemption en 2023.

Depuis 2013, la moyenne mobile sur 5 ans du nombre annuel de DIA portant sur des terrains supérieurs à 5ha est d'environ 80 par an, pour un total de superficie compris entre 3 000 et 3 500 ha.

Nombre de DIA reçues par an



Nombre de DIA reçues en 2023 par classe de superficie



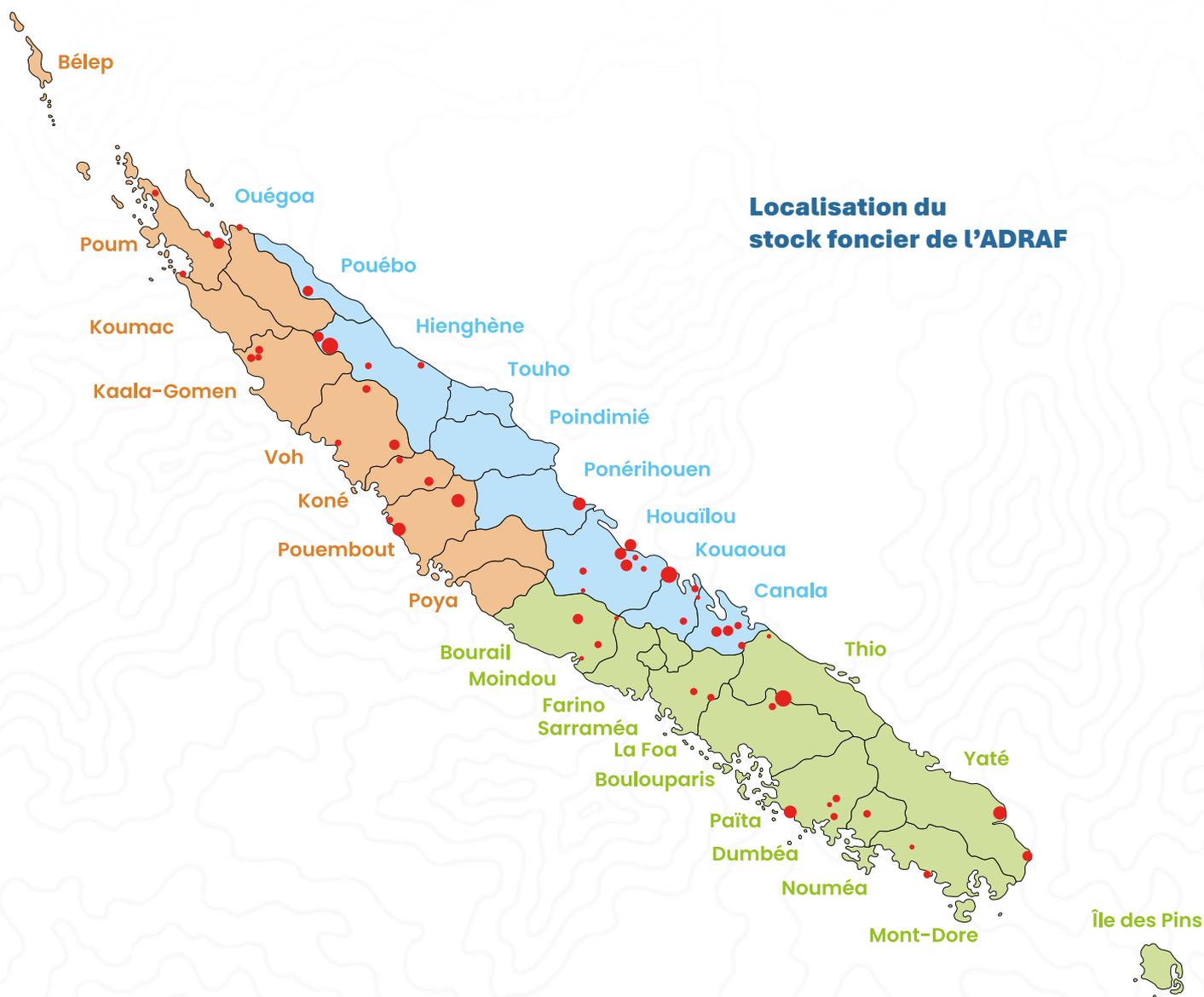
Le stock foncier

Les caractéristiques et enjeux du stock foncier

Le **stock foncier de l'agence** couvrait au 31 décembre 2023, une **superficie de 9 769,3 hectares** en raison des acquisitions actées à hauteur de 2 775 hectares et des attributions actées pour 1 425 ha.

Après avoir connu une diminution de près de 1 000 hectares en 2022, il enregistre en 2023, une hausse de 1 324 hectares.

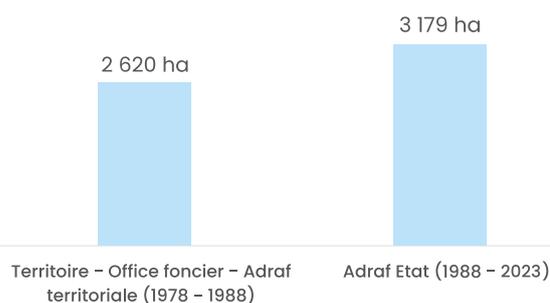
Cependant, le nombre de propriétés détenues a diminué, passant de 104 à 95, et le nombre de dossiers en cours a également baissé de 77 à 70.



La **notion de stock dit « dur »** a été introduite en interne afin de qualifier les terrains destinés à satisfaire la revendication foncière au titre du lien à la terre et sur lesquels les perspectives d'attributions à court terme sont faibles du fait d'un différend coutumier. Cette qualification permet de le dissocier du reste du stock dont l'attribution se déroule sans obstacle majeur.

Ce stock « dur » reste stable en nombre de dossier (68% des dossiers) et a légèrement diminué en superficie atteignant 5 800 hectares.

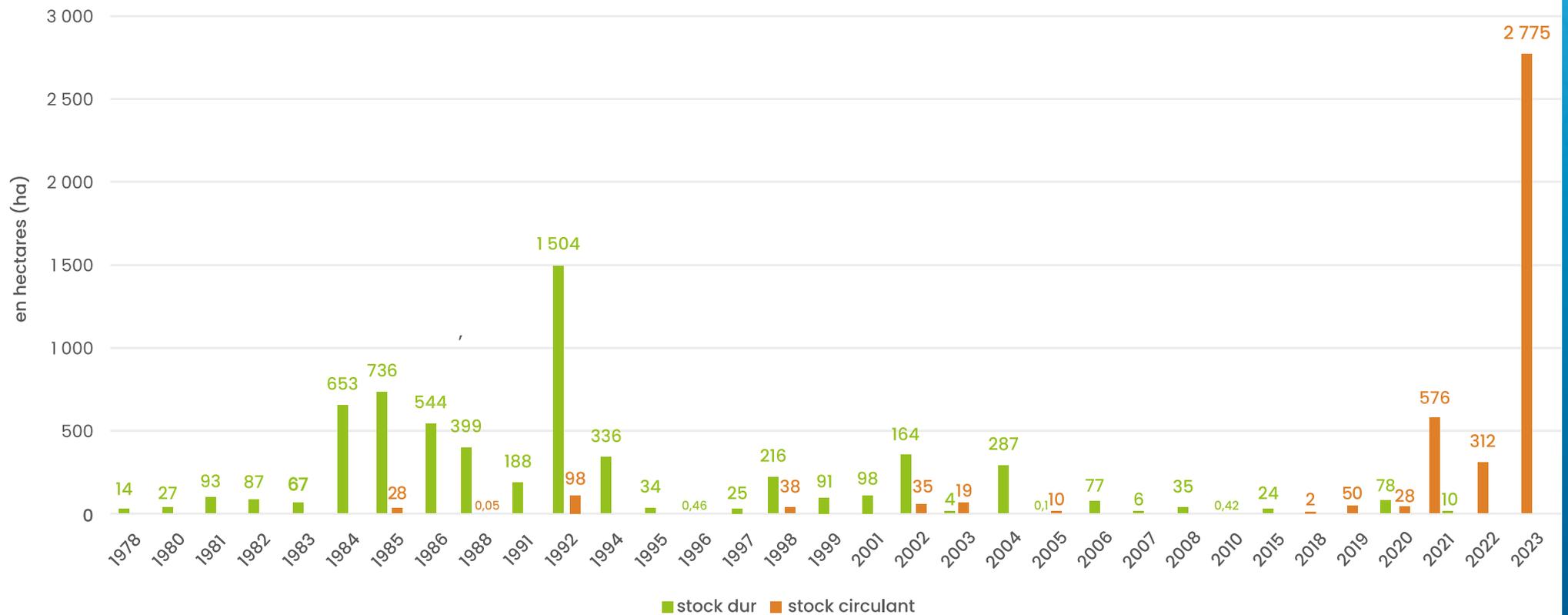
Origine du stock dur



Communes	Superficie stock (ha)	Nombre de propriétés	dont stock dur	Nombre de dossiers	dont dossiers stock dur
BOULOUPARIS	96,00	1	1	1	1
BOURAIL	291,99	5	1	4	1
CANALA	340,441	12	12	5	5
FARINO	8,85	1	1	1	1
HIENGHENE	2379,4309	4	2	3	1
HOUAÏLOU	1791,495	21	19	11	9
KAALA-GOMEN	160,8701	4	3	4	3
KONE	31,55	2		2	
KOUAOUA	140,25	2	2	2	2
KOUMAC	26,84	1	1	1	1
LA FOA	57,11	2		2	
MOINDOU	269,85	3	3	2	2
MONT-DORE	18,5562	4		2	
UEGOA	190,84	3	3	3	3
PAITA	529,47	7	4	5	2
POINDIMIE	59,146	3	2	3	2
PONERIHOUEN	165,23	3	3	3	3
POUEBO	311,62	1		1	
POUEMBOU	1 204,21	2	2	2	2
POUM	199,27	1	1	1	1
POYA NORD	200,00	1	1	1	1
SARRAMEA	23,75	2	2	1	1
THIO	448,1933	2	2	2	2
VOH	613,5	4	1	4	1
YATE	350,85	4	4	3	3
Total	9769,3007	95	70	69	47

CARACTÉRISTIQUES DU STOCK FONCIER DE L'ADRAF (EN SUPERFICIE)

Stock par année d'acquisition



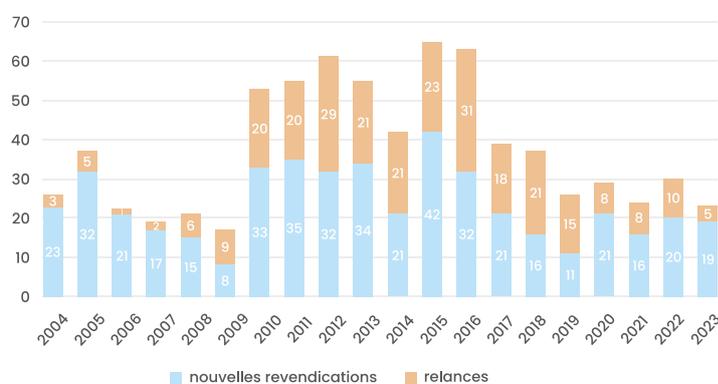
Le traitement des revendications foncières

Le nombre de revendications exprimées sur l'année est en baisse (24) par rapport à 2022 (30). Depuis 5 ans, les revendications exprimées par courrier restent stables, en deçà de 30 courriers reçus par an.

La moitié des revendications de 2023 concerne la région du Grand Nouméa.

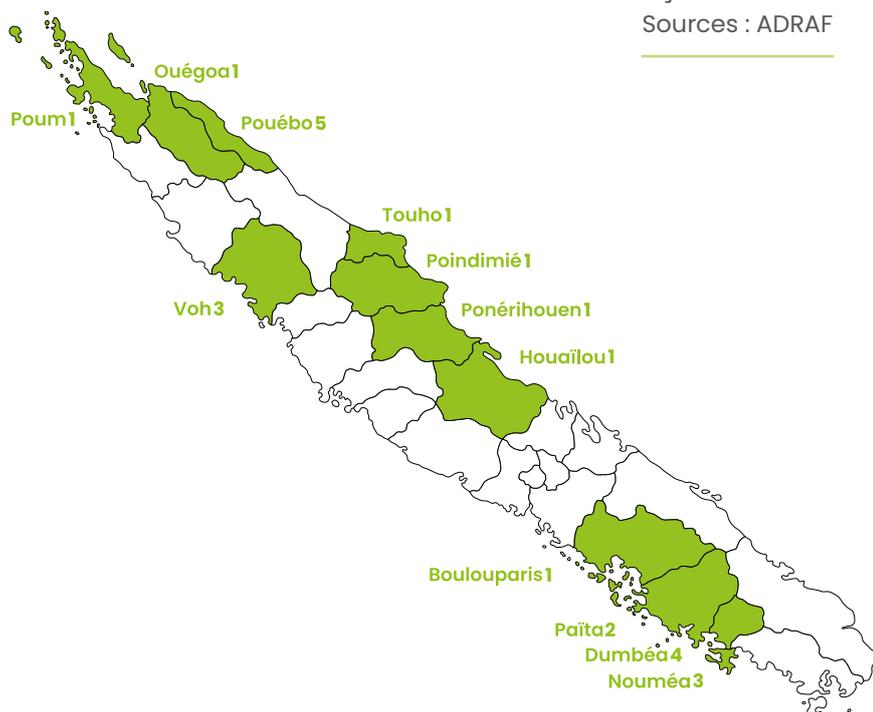
Les revendications sont généralement émises par les conseils des chefs de clan des tribus ou par les clans, parfois regroupés en GDPL. Comme les années précédentes, les revendications (70%) ont essentiellement été exprimées par des clans ou des GDPL de type clanique (c'est-à-dire rassemblant un ou plusieurs clans).

Évolution du nombre de revendications enregistrées par l'ADRAF



Localisation et nombre de revendications reçues en 2023

Sources : ADRAF



19 revendications exprimées en 2023 (soit 80%) sont des nouvelles revendications. On entend par « nouvelles revendications » celles dont la forme est nouvelle (composition du groupe demandeur ou terrain ciblé). Ce phénomène est identique aux années précédentes.

5 revendications correspondent à des relances.

Les courriers de revendication ciblent le plus fréquemment un terrain spécifique (80%). D'autres sont l'expression d'une légitimité foncière sur de grandes zones (20%).



La valorisation du stock foncier

Les périmètres agricoles locatifs

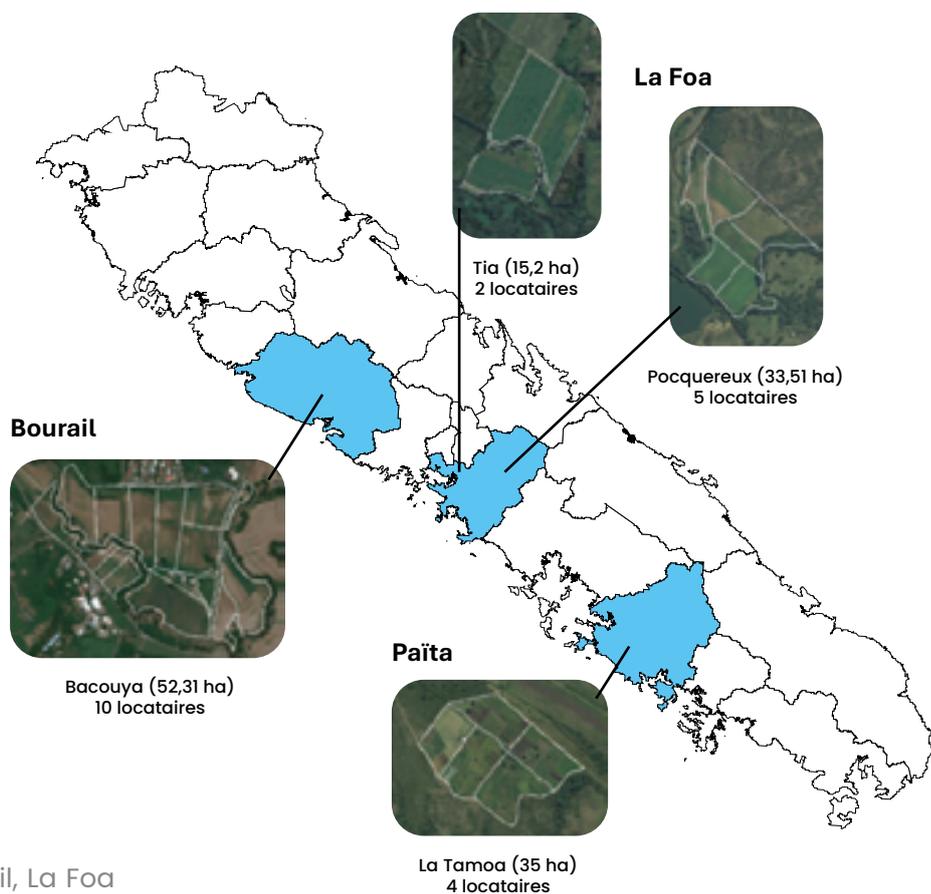
Les périmètres locatifs de l'ADRAF, acquis dans les années 1990 et 2000, ont été constitués dans le but de mettre à disposition des terres agricoles de qualité à des exploitants agricoles pour des cultures annuelles.

4 périmètres locatifs
136 hectares
21 exploitants

Ces quatre terrains situés à Bourail, La Foa (deux sites) et Païta sont constitués de terres alluviales de bonne qualité agronomique. Actuellement, 21 exploitants y cultivent des produits maraichers ou des productions de grand champ (squash, pomme de terre, maïs...) sur une surface totale de 136 hectares. Les baux, d'une durée de sept ans, arriveront à échéance en fin 2025.

L'agence intervient régulièrement pour effectuer des travaux d'entretien, afin de garantir une exploitation optimale de ces périmètres. En 2023, des améliorations ont été apportées à l'accès interne du périmètre agricole de la Tamoa, ainsi qu'au système d'assainissement, pour un montant de 2,6 millions de francs.

Les baux arriveront à échéance en fin 2025. Les années 2024 et 2025 seront consacrées à la préparation des nouvelles mises en location de l'ensemble des parcelles.



Les travaux sur le stock foncier :

Des travaux d'aménagement foncier ont été réalisés sur le stock pour une enveloppe de 6,8 MF, notamment pour :

- Des travaux de défrichage réalisés sur l'ex-propriété Streiff Bernard (Houaïlou).
- Dans le cadre de la mise en exploitation de l'ex-propriété Devillers (Pouembout), l'agence a financé l'installation d'une pompe pour le forage et la réfection d'une portion de la barrière périphérique. Cette propriété sera mise à disposition d'une société civile agricole qui a un projet d'élevage bovin avec le soutien de la province Nord.
- Des travaux d'assainissement et de défrichage des parcelles inexploitées sur le périmètre de la Tamoa.

Les actions de **SÉCURISATION FONCIÈRE ET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL**

La sécurisation foncière est une condition indispensable à la pérennité des aménagements et au développement des activités économiques. Cette action contribue à répondre aux objectifs qualitatifs de la réforme foncière, dans sa phase post-attribution.

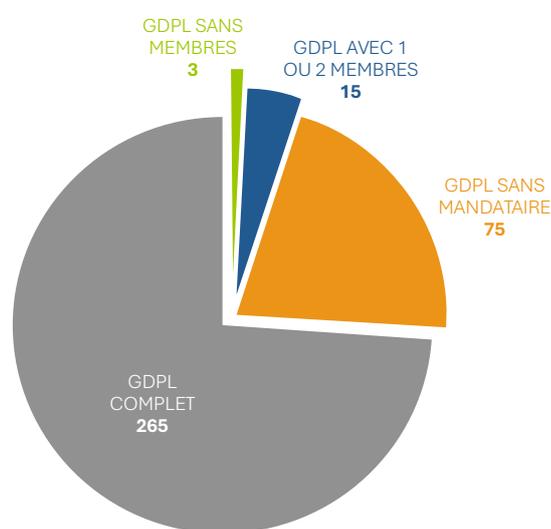
L'appui à l'organisation interne des GDPL

Les premiers GDPL ont été créés au début des années 1990 dans le cadre des procédures d'attribution de terres menées par l'ADRAF. Après trois décennies d'existence, les membres fondateurs de ces GDPL cèdent progressivement la place aux nouvelles générations. L'agence accorde une attention particulière aux questions de renouvellement des membres et de représentativité des clans au sein des GDPL, afin de prévenir les conflits et de préserver les accords fonciers établis lors de l'attribution des terres.

En 2023, l'agence a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des GDPL, en mettant l'accent sur le rappel des conditions du consensus qui a conduit à l'attribution et en soulignant les risques qu'une absence de représentation d'un clan peut faire peser sur la cohésion interne du groupement.

Selon les informations disponibles à la fin de l'année 2023, près de **75 GDPL** n'avaient plus de mandataire et **3 GDPL** ne comptaient plus aucun membre.

L'ADRAF a également participé aux travaux d'un groupe de travail constitué par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en charge des affaires coutumières, visant à proposer un texte modificatif au décret de 1989 sur les GDPL.



L'accompagnement au développement des terres coutumières

En 2023, les équipes de l'agence ont pu accompagner **197 attributaires**, soit la moitié des attributaires de la réforme foncière, sur différentes thématiques telles que l'organisation interne de la structure, les mises à disposition de foncier en lien avec des projets économiques ou pour de l'habitat, les partages coutumiers, la gestion des terres.



L'année 2023 a été marquée par une reprise des travaux d'aménagement foncier sur terres coutumières, avec une enveloppe de 5,2 MF allouée à plusieurs projets :

- À Poindimié, des travaux de désenclavement ont été réalisés pour un GDPL nouvellement attributaire, libérant ainsi le GDPL voisin de la servitude existante et lui permettant de louer ses terres à un éleveur.

- À Thio, un périmètre agricole a été mis en place sur les terres d'un GDPL. Les travaux d'accès et d'assainissement ont été réalisés pour faciliter l'exploitation actuelle tout en ouvrant la voie à la mise en exploitation de nouvelles parcelles agricoles ([voir encadré](#)).

- À Pouembout, la réfection d'une barrière périphérique a été effectuée sur les terres d'un GDPL, afin de prévenir d'éventuels conflits avec le voisinage et de faciliter l'exploitation des terres par le GDPL.

- À Koné, l'agence a contribué à un projet de foyer socio-éducatif sur le terrain d'un GDPL, en procédant au défrichage de la parcelle mise à disposition de l'association porteuse du projet.



Thio : vue sur le périmètre locatif du GDPL

Appui à la mise en place d'un périmètre agricole locatif

À Thio, les membres d'un GDPL ont souhaité mettre en location une partie de leurs terres à fort potentiel agricole.

L'ADRAF a accompagné le propriétaire coutumier dans ses échanges avec les futurs locataires pour définir les conditions d'exploitation.

L'équipe topographique de l'agence a délimité les parcelles à louer. L'agence a également réalisé quelques travaux d'aménagement fonciers (accès, assainissement).

Au 31/12/2023, 4 locataires occupaient les parcelles, d'une superficie allant de 10 ares à 1 hectare, louées selon un modèle de bail proposé par l'ADRAF, d'un an renouvelable.

L'accompagnement des mises à disposition de terres coutumières

L'agence a accompagné 24 démarches de mise à disposition situées sur des terres de GDPL et ponctuellement sur des terres de réserve. L'approche de l'agence repose sur l'écoute et la compréhension des relations coutumières internes afin de proposer les solutions les mieux adaptées au contexte local.

Dans la circonscription nord-est de l'ADRAF, 16 interventions concernant des mises à disposition par bail ou acte coutumier ont été suivies par les équipes. Ces interventions concernaient des projets divers : magasin en tribu, maraichage, arboriculture, maison d'accueil ou encore abattoir de volaille. Dans plusieurs de ces cas, l'agence a joué un rôle de médiation, permettant de lever des incompréhensions mutuelles ou de clarifier des situations foncières parfois complexes. La majorité de ces mises à disposition porte sur des parcelles de moins d'un hectare.

Les interventions topographiques et les plans d'actes

L'équipe topographique de l'agence participe à la sécurisation des projets en matérialisant les parcelles mises à disposition et en élaborant les plans accompagnant les documents de mise à disposition. En 2023, la brigade est intervenue sur 36 dossiers, dont 16 concernaient la délimitation de parcelles et 5 la reconnaissance de limites, réparties sur 14 communes.

Les délimitations de parcelles ont principalement porté sur des mises à disposition, soit par bail, soit par acte coutumier, dans le cadre de projets tels que la construction d'un logement, la réalisation d'un projet agricole, d'élevage ou encore de ferme photovoltaïque.

La brigade topographique de l'agence est composée d'un technicien géomètre supervisé par un ingénieur géomètre, et bénéficie du soutien des techniciens fonciers des différentes circonscriptions.



Une action ciblée : les demandes de mise en relation

L'ADRAF reçoit chaque année des personnes en recherche de foncier. L'agence a reçu 15 demandes sur l'année 2023. La demande en foncier locatif sur propriété privée (y compris sur stock Adraf) est prédominante (9/15).

Presque toutes les demandes concernaient des projets agricoles. L'agence a mis en relation six de ces demandeurs avec des propriétaires coutumiers désireux de louer une partie de leurs terres, notamment à Boulouparis et Thio.

L'expertise au service des collectivités

Cette action vise à mettre à profit l'expertise de l'agence en matière foncière, auprès des collectivités, de leurs opérateurs, des institutions et autorités coutumières, mais également des porteurs de projet ou du public. Elle peut inclure la réalisation d'études spécifiques.

L'agence a apporté sa contribution dans un certain nombre de démarches, parmi lesquelles on peut citer :

- L'animation du groupe « foncier » au sein de la Charte bovine ;
- La participation à la mini-foire agricole de Ponérihouen (06-07 octobre 2023), où l'agence a tenu un stand d'information à l'invitation de la commune. Cet événement a réuni une grande partie des acteurs locaux du secteur agricole.
- Les participations aux commissions minières de Koné, Kouaoua, Houailou, Pouvoua-Ador ;
- La participation au Club climat de la province Nord (Ponérihouen – 29/06/2023)
- La collaboration avec les conseils coutumiers des Aires
- La participation au groupe de travail du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur l'urbanisme sur terres coutumières
- La contribution au groupe de travail du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur l'évolution du GDPL



Les finances ET L'ORGANISATION

Le bilan financier

L'exercice 2023 a été clôturé en dépenses,
toutes sections confondues, à

295 127 286 F

hors stock foncier



en recettes

232 738 593 F



avec un résultat déficitaire de

62 388 693 F

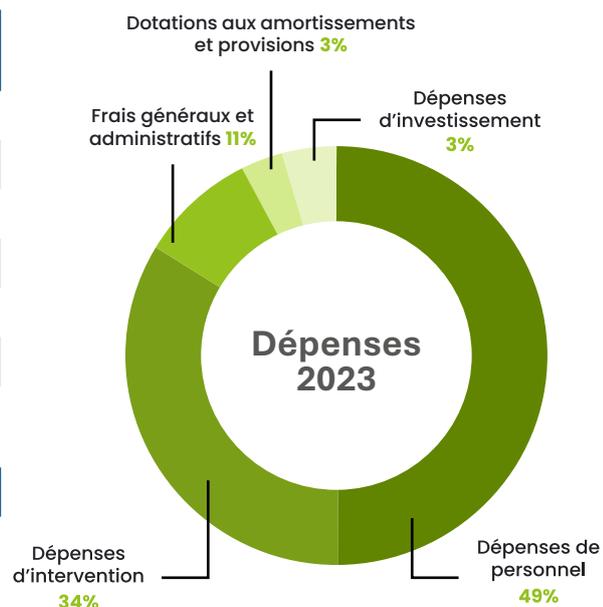
TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'EPRD 2023 EN DÉPENSES ET EN RECETTES (EN FRANCS CFP)

LIBELLES	DÉPENSES		EXÉCUTION	LIBELLES	DÉPENSES		EXÉCUTION
	2023	RÉALISIÉS			2023	RÉALISIÉS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
POSTE 1 - Dépenses de personnel	151 380 000	145 046 949	96%	POSTE 5 - Subventions	220 300 000	220 641 449	100%
POSTE 2 - Dépenses actions foncières	146 200 00	101 201 165	69%	POSTE 6 - Prestations	3 000 000	0	0%
POSTE 3 - Frais généraux et administratifs	37 313 642	30 660 904	82%	POSTE 7 - Locations	11 100 00	10 775 950	97%
Sous-total Dépenses réelles	334 893 642	276 909 018	83%	POSTE 8 - Autres produits de gestion	300 000	1 321 194	440%
Dotations aux amortissements et provisions	10 700 00	9 853 160	92%	Sous-total Dépenses réelles	234 700 00	232 738 593	99%
Total (Hors stock)	345 593 642	286 762 178	83%	Reprises sur provisions (hors stock)	0	0	0%
Variation de stock	38 542 165	-33 041 493	-86%	Total (Hors stock)	234 700 00	232 738 593	99%
Dotations aux provisions (stock)	249 850 000	279 650 000	112%	Reprises sur provisions (stock)	288 392 165	246 608 507	86%
Total Opérations d'ordre liées au stock	288 392 165	246 608 507	86%	Total Opérations d'ordre liées au stock	288 392 165	246 608 507	86%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	633 985 807	533 370 685	84%	TOTAL TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	523 092 165	479 347 100	92%
SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
POSTE 4 - Dépenses d'investissement	8 890 000	8 365 108	94%	POSTE 9 - Créances diverses (terres)	0	0	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 890 000	8 365 108	94%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0%
TOTAL DÉPENSES	642 875 807	541 735 739	84%	TOTAL RECETTES	523 092 165	479 347 100	92%
TOTAL HORS STOCK FONCIER	354 483 642	295 127 286	83%	TOTAL HORS STOCK FONCIER	234 700 000	232 738 593	99%
				RÉSULTAT	-119 783 642	-62 388 693	52%



Les dépenses

Recettes	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
Actions foncières	131 400 000	87 488 637	67%
Aménagement	13 000 000	11 946 440	92%
IVD	1 800 00	1 766 088	98%
Personnel	151 380 000	145 046 949	96%
Frais généraux	37 313 642	30 660 904	82%
Investissement	8 890 000	8 365 108	94%
Dépréciation d'actifs	10 700 000	9 853 160	92%
TOTAL (hors stock)	354 483 642	295 127 286	83%



Les **dépenses d'actions foncières** (acquisitions de terres, frais de géomètres, de notaires, publicité foncière...), atteignent un taux d'exécution de 67%. Des acquisitions de terres ont été réalisées pour un montant de 81,15 MF sur une prévision de 119,9 MF, soit un taux d'exécution de 68%. Ce taux aurait pu atteindre 98% si le dossier d'acquisition foncière, d'un montant de 35 MF n'avait pas été suspendu au dernier moment pour des raisons liées à la mise en procédure de sauvegarde de la société vendeuse par le tribunal du commerce.

Les dépenses en travaux **d'aménagement** s'élèvent à 11,9 MF. Ces travaux concernent aussi bien les terrains de l'agence, en stock et en location que ceux de GDPL dans le cadre de l'appui à leur valorisation. Il s'agit dans la plupart des cas, de travaux d'entretien, d'installation de clôtures, de création de pistes d'accès, etc.

Certains travaux d'aménagement préparés en fin d'année ont été pro-grammés pour le début de l'année 2024.

Les **indemnités viagères de départ (IVD)** versées aux trois bénéficiaires restant du dispositif, ont consommé 98% de la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Les **dépenses de personnel** représentent 49% des dépenses hors stocks de l'ADRAF (contre 50% en 2022 et 67% en 2021).

Sur les 25 postes budgétaires (24 personnels de l'agence et 1 agent comptable en adjonction de service), l'effectif au 31/12/2023 comptait 23 agents et 1 agent comptable correspondant à 21.1 équivalents temps plein (ETP).

Les **frais généraux** et administratifs représentent 11% des dépenses globales hors stocks. Ils ont été consommés à 82%. La gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement a permis de limiter leur consommation.

Les **dépenses d'investissement** ont été exécutées à hauteur de 94%, soit un montant réalisé de 8 365 108 FCFP. Elles représentent 3% des dépenses globales hors stock et concernent pour une grande partie d'entre elles l'installation d'un système d'alarme (circonscription Nord-Ouest), le renouvellement d'un véhicule de service (circonscription Sud), le remplacement de postes informatiques, le remplacement de matériel bureautique et le remplacement de 4 climatiseurs.





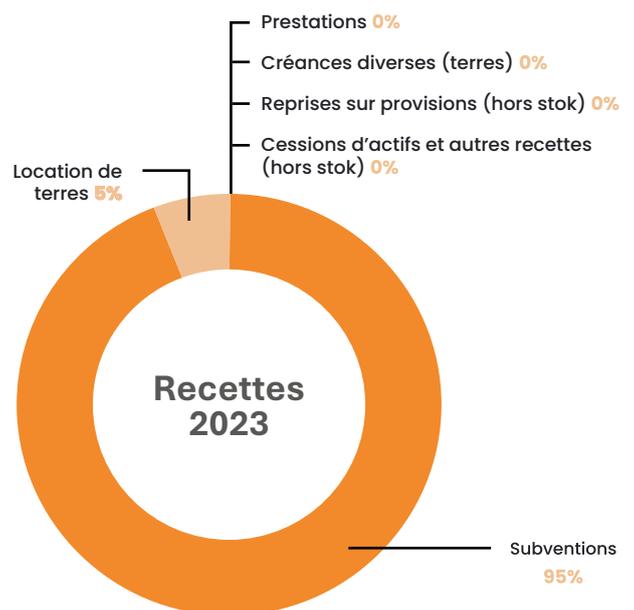
Les recettes

Recettes	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
Min. de l'Intérieur et des Outre-Mer	146 900 000	147 016 706	100%
Min. de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	71 600 00	71 599 045	100%
Nouvelle-Calédonie (IVD)	1 800 00	2 025 698	113%
Prestations (études)	3 000 000		0%
Locations de terres	11 100 00	10 775 950	97%
Autres produits de gestion	300 000	1 321 194	440%
TOTAL	234 700 00	232 738 593	99%

Les **subventions** des ministères de l'intérieur et des Outre-mer et de l'Agriculture, ont été versées à hauteur de 218 MF. Elles représentent 95% des recettes réelles de l'ADRAF.

La **subvention de la Nouvelle-Calédonie**, entièrement reversée aux bénéficiaires des indemnités viagères de départ, représente un montant de 2 MF.

Les **ressources propres** de l'agence pour 2023 sont constituées principalement des recettes provenant des locations de terres, de biens immobiliers, de cessions d'éléments d'actifs et de recettes non prévues initialement à l'EPRD 2023. Les recettes liées aux **locations de terres** représentent 10,8 MF.





Les ressources humaines

Au 31 décembre 2023, l'ADRAF comptait 23 agents tous statuts confondus et 1 agent comptable en adjonction de service, correspondant à 21,1 ETP.

Hors agent comptable, le personnel était réparti entre 16 contractuels et 7 fonctionnaires.

Le poste de technicien de la circonscription Nord-Ouest est resté vacant pendant l'année 2023. Toutefois, un recrutement a été effectué pour le poste d'assistant administratif et technique au sein de la même circonscription.

Répartition hommes/femmes

Femmes
65%

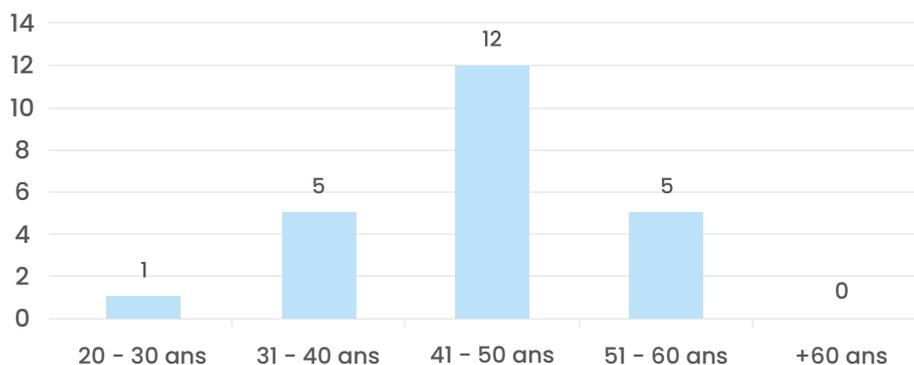


Hommes
35%



Statut	Effectif	ETP
Contractuels	16	14
Fonc. NC	7	7
TOTAL	23	21

Effectif par classe d'âge





Conseiller technique et juridique
Pierre CHATELAIN

Directeur général
François Moe WAIA

Agent comtable
Sophie FLOUME

SERVICE ACTIONS FONCIERES

Chef de service
Régis MARTIN

Assistante administrative
Béatrice OUASSETTE

Géomètre
Raymond WASSINGALU

BUREAU PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT

Responsable
Aurélié ARROYAS

Chargée d'étude
Larissa WEINANE

Secrétaire cartographe
Danidza CHENU

CIRCONSCRIPTIONS

SUD NOUMEA

Chef de circonscription
Théotym DIGOUE

Technicien
Elodie MAPOU

NORD-EST POINDIMIE

Chef de circonscription
Carl FISDIEPAS

Secrétaire
Doriane GREGO

Techniciens
Nathalie WENAHIN
Claudio BOERE

Agent d'entretien
Léontine NAGOPAE

NORD-OUEST KONE

Chef de circonscription
Emilienne MARHADOUR

Secrétaire
Claire BURCK

Techniciens
Georges MAYET
Poste vacant

Agent d'entretien
Sylviane KASTAVI

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Chef de service
Waié HONAKOKO

Secrétariat - Accueil
Patricia WAMYTAN

Secrétaire - Comptabl
Stéphanie SALAÜN

Agent d'entretien
Jeannette NYPI

ORGANIGRAMME



Réunions et vie des instances collégiales

SÉANCES DES INSTANCES RÉUNIES EN 2023	Conseil d'administration (3) - 24 mars - 17 août - 30 novembre
	Comité de province Sud (1) - 31 juillet Comité de province Nord (2) - 2 août
	Commissions foncières communales - Mont-Dore (11 juillet) - Païta (18 juillet) - Sarraméa (05 mai) - Koné (10 juillet) - Poindimié (20 juillet)

Le renouvellement des mandats au sein des instances

Les instances de l'ADRAF comptent au total **342 mandats désignés** ou élus au sein des instances, qui doivent être renouvelés tous les trois ans.

56 mandats ont été renouvelés en 2023 :

- 6 au conseil d'administration,
- 6 aux comités de province,
- 44 au sein des commissions foncières communales.

100 mandats vacants étaient en cours de renouvellement en fin d'année.

Annexe 1

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

PRÉSIDENT	Louis LE FRANC Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
ÉTAT	Frédéric BOUTEILLE Commissaire délégué de la République pour la province Nord Grégory LECRU Commissaire délégué de la République pour la province Sud Pragash EGANADANE Secrétaire général, adjoint au directeur du service de l'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de la Nouvelle-Calédonie
NOUVELLE-CALÉDONIE	Ithupane TIEOUE Lionnel BRINON Emmanuelle KHAC
SÉNAT COUTUMIER	Mahe GOWE Maurice WIMIAN
PROVINCES	Sylvain PABOUTY Élu de la province Sud Victor TUTUGORO Élu de la province Nord Julienne LAVELLOI Élue de la province des Iles Loyauté
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	Daniel GUEPY Guy MONVOISIN
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES	Isabelle RICHARD Commissaire du Gouvernement David LITVAN Contrôleur général économique et financier Sophie FLOUME Agent comptable François Moe WAIA Directeur général

Annexe 2

COMPOSITION DES COMITÉS DE PROVINCE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Comité de province Nord

PRÉSIDENT

Victor TUTUGORO

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE EN PROVINCE NORD

Frédéric BOUTEILLE

PROVINCE NORD

Daniel GOA
Wilfrid WEISS

AIRES COUTUMIÈRES

Richard POIRAIRIWA – Aire Païci Camuki
Réia MOIMBURU – Aire Ajië-Arhö
Albert WAHOULO – Aire Hoot Ma Whaap
Vacant – Aire Ajië-Arhö

MAIRIES

Barnabé PEBOU-HAMENE – AMNC
Alcide PONGA – AFM

PROFESSION AGRICOLE

Guy MONVOISIN
Vacant

SERVICES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Léon WAMYTAN
Secrétaire général

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Isabelle RICHARD
Commissaire du Gouvernement
David LITVAN
Contrôleur général économique et financier
Nathaniel CORNUET
Directeur DDEE province Nord
Sophie FLOUME,
Agent comptable
François Moe WAIA,
directeur général

Comité de province Sud

PRÉSIDENT

Sylvain PABOUTY

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE EN PROVINCE SUD

Grégory LECRU

PROVINCE SUD

Lionnel BRINON
Inès KOUATHE

AIRES COUTUMIÈRES

Carl TOURA – Aire Xârâcùù
John-Rock TINDAO – Aire Djubéa-Kapone
Vacant – Aire Ajië-Arhö

MAIRIES

Jean-Patrick TOURA – AMNC
Patrick ROBELIN – AFM
Vacant

PROFESSION AGRICOLE

Vacant
Vacant

SERVICES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Léon WAMYTAN
Secrétaire général

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Isabelle RICHARD
Commissaire du Gouvernement
David LITVAN
Contrôleur général économique et financier
Nicolas PEBAY
Directeur 3DT Province Sud
Sophie FLOUME,
Agent comptable
François Moe WAIA,
directeur général

ADRAF

 **1 rue de la Somme, Nouméa**

 **(687) 25 86 00**

 **adraf@adraf.nc**

 **adraf.nc**

CIRCONSCRIPTION SUD NOUMÉA

1, rue de la Somme
BP 44228 - 98847 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 86 00

CIRCONSCRIPTION NORD-OUEST KONÉ

BP 48 - 98860 Koné
Tél. : (687) 47 76 00

CIRCONSCRIPTION NORD-EST POINDIMIÉ

BP 150 - 98822 Poindimié
Tél. : (687) 42 66 00



**Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier**